

PROGRAMME DE FORMATION

Maîtriser la convention collective du 15 Mars 1966

Objectifs pédagogiques

Acquérir des méthodes d'utilisation et de lecture de la convention collective du 15 mars 1966
Analyser la portée et le contenu du texte conventionnel
Comprendre les spécificités de la convention collective par rapport au code du travail et savoir les transposer dans la pratique

Programme

Les modes d'application d'une convention collective
Droit syndical et représentation élue du personnel
Recrutement, contrats de travail et période d'essai
Durée et conditions de travail
Rémunération
Discipline
Formation professionnelle
Congés payés, congés payés supplémentaires et jours fériés
Maladie
Rupture du contrat de travail

Public concerné et prérequis pédagogiques

Directeurs, Gestionnaires, Responsables des Ressources Humaines, Responsables du personnel, salariés
Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Durée, effectifs

1 jour(s) - 7 heures

12 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e(s)

Pauline GERE, Juriste en droit social à l'URIOPSS Hauts de France

PROGRAMME DE FORMATION

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

7h de classes virtuelles : 3 et 10 décembre 2026 (9h00-12h30)

soit 7 heures de formation.

Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%)

Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions.

Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires

Aucun matériel particulier n'est nécessaire pour suivre cette formation

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation

En cours ou fin de session, un quizz avec retours et/ou cas pratique pour autoévaluer les atteintes des objectifs pédagogiques par chacun des stagiaires

Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action

RAPPEL

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible [via le catalogue en ligne](#).
- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

PROGRAMME DE FORMATION



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss HdF :

Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).